

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 05 Juillet 2011

- 1° **Travaux complémentaires Ecole - Attribution des lots électricité.**
- 2° **Gestion du Foyer.**
- 3° **Virement de Crédit.**
- 4° **Espace Naturel Sensible.**
- 5° **Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**
- 6° **Bilan Déchetteries Communautaires.**
- 7° **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement syndicat SIA3V.**
- 8° **Divers.**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
EN DATE DU 05 juillet 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. SENSER Gérard –
M. MULLER Serge – M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle – M. CLAMME André
Mme DE GOBBI Sarah – M. PENNERAD Pascal – M. GERARD Michel

Absents excusés : M. MONTALBANO Jean Pierre – Melle PICQ Anne-Louise –
M. BIEGEL Fernand

Procuration : M. MONTALBANO Jean Pierre a donné procuration à M. CLAMME André
M. BIEGEL Fernand a donné procuration à M. DERU Claude

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance, Madame THIEL Marie Noëlle étant auxiliaire du secrétaire.

1° Travaux complémentaires Ecole - Attribution des lots électricité.

Eclairage des 3 salles de Classes et de l'ancienne salle de jeux

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'installer du matériel de meilleure qualité et surtout plus performant concernant l'éclairage dans les différentes salles de classes de l'école.

Après consultation,

La Société GLEIM propose un devis de 6 907.55 HT

La Société TURNAU propose un devis de 7 019.00 HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à la société la mieux disante en l'occurrence la Société GLEIM pour un montant de 6 907.55 € HT et autorise Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant.

Marché complémentaire au lot électricité

Monsieur le Maire rappelle que la ventilation (VMC) double flux était prévue pour la nouvelle construction et en option pour une salle de classe et l'ancienne salle de jeux pour un montant de 1 700,00 HT. Il demande de lever cette option et d'étendre la ventilation double flux aux autres salles de classe pour un montant de 4 702.00 € HT ce qui a pour conséquence de mettre en place un groupe plus performant pour un montant supplémentaire 1 450.00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire installer une ventilation double flux sur l'ensemble des bâtiments scolaires et de confier les travaux à la société la mieux disante soit en l'occurrence les établissements GLEIM pour un montant total de 8 022.00 € HT et autorise Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant.

Extension école lot maçonnerie

Monsieur le Maire fait référence au courrier reçu de l'Architecte Alain Eiselé le 05-juillet 2011 où il explique que lors de la négociation des marchés, l'entreprise de maçonnerie avait proposé de réaliser une dalle surfacée sur un isolant, solution qui avait été retenue dans le but d'économiser en surface de chape. Or, après étude thermique et système constructif en ossature bois, il s'avère que la chape flottante demeure nécessaire dans son intégralité. La chape flottante rattrape le niveau du sol et supprime ainsi le pont thermique.

De ce fait, la surface de la chape flottante prévue au marché doit être augmentée ; celle de la dalle isolée diminuée.

Montant de la moins value de la dalle béton - 1 574.50 € HT

Montant de la plus value chape flottante + 4 362.67 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant pour un montant de 2 788.17 € HT et autorise Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant.

2° Gestion du Foyer

Suite à la réunion du 06 mai 2011 avec le comité de l'ASCA, il a été décidé de faire participer l'ASCA aux frais d'électricité et d'eau (comme cela avait été prévu dans l'article 2 de la convention signé en 1986 par l'ASCA et la Commune).

Le montant de la participation sera déterminé d'un commun accord entre les deux parties et révisable tous les ans.

Pour 2011 le montant fixé est de 1 630 €. Un titre de recette sera envoyé à l'association ASCA.

3° Virements de Crédits et modifications de comptes

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'observation du Receveur Municipal concernant l'imputation comptable affectée au compte 16412 « emprunt en unité monétaire », à reporter sur le compte 1641 « emprunts en euros » d'un montant de 150 000 €, ainsi que les modifications comptables ci-dessous :

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits		OBSERVATIONS
	Chapitre article	Montant	Chapitre article	Montant	
	020	450.00			Dépenses imprévues
			165	450.00	Dépôts et cautionnement
total		450.00		450.00	

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits		OBSERVATIONS
	Chapitre article	Montant	Chapitre article	Montant	
	022	5 000.00			Dépenses imprévues
			60632	5 000.00	Fournitures de petit équipement
total		5 000.00		5 000.00	

4° Espace Naturel Sensible.

Acquisitions des parcelles de l'Espace Naturel Sensible du « Marais d'Altviller »

Pour rappel, le « Marais d'Altviller » a été classé Espace Naturel Sensible après avis favorable de la Commission Permanente du 31 janvier 2011.

Depuis, la commune a travaillé sur un projet d'acquisition foncière, étape essentielle permettant de rendre ce patrimoine naturel remarquable inaliénable dans le temps. Pour ce faire, la commune a tout d'abord réuni le 7 avril en mairie l'ensemble des exploitants agricoles concernés pour les sensibiliser sur le projet, leur présenter les différentes alternatives pour une gestion pérenne du site et avoir leur avis (vente à la commune, contractualisation de mesures agro-environnementales ou refus).

Fort d'un retour plutôt positif de la profession agricole, l'ensemble des propriétaires a ensuite été sondé via l'envoi d'un courrier d'information pour savoir s'ils étaient vendeurs ou non vendeurs. Les personnes désireuses de renseignements complémentaires ont même été reçues lors d'une permanence en mairie le 8 juin dernier de 14h30 à 18h, et ce en présence de techniciens du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Nied Allemande (SIANA) et du Conseil Général de la Moselle.

Compte tenu de l'accord de principe de la quasi-totalité des propriétaires concernés au sein du périmètre de l'Espace Naturel Sensible, la municipalité souhaite maintenant s'engager dans un programme d'acquisition foncière. Cette opération, impliquant l'achat des terrains estimés par France Domaine 46 062.65 € HT ainsi que les frais notariaux 45 958.25 € HT, représente un coût total H.T. de 92 020.90 €. Pour son financement, la commune pourrait bénéficier de subventions, réparties de la manière suivante :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 60 %
- Conseil Général de la Moselle : 20 %

Parallèlement à cela, la commune désire aussi poursuivre sa démarche par l'élaboration des plans de gestion et d'aménagement, documents essentiels qui permettront de définir et hiérarchiser les actions de préservation et de valorisation à mettre en œuvre. Pour ce faire, elle souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIANA, compétent en la matière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au maire pour solliciter toute subvention auprès des structures compétentes et l'autorise à signer tout document afférent à ce projet.

Vote : 12 voix pour et 1 abstention

5° Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales.

Précise que les scénarios envisagés concernant la commune d'ALTVILLER sont :

- 1) Une dissolution des syndicats SIA3V, SIE de Barst et du SIE de Folschviller
 - La création d'un syndicat à vocation multiple compétence eau et optionnelle assainissement pour les communes de l'actuel SIA3V
 - Extension du périmètre aux communes de DIESEN et de PORCELETTE et à long terme la commune de SAINT-AVOLD.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal prend acte de la décision d'une éventuelle fusion entre les trois syndicats et de la création d'un syndicat à vocation multiple. Le Conseil Municipal n'adhère pas à un rapprochement avec les communes de DIESEN, PORCELETTE et de SAINT-AVOLD.

2) Rapprochement des intercommunalités

Aucun rapprochement n'est envisagé à court terme entre les intercommunalités du DUF, du Warndt et de la CCPN

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal prend acte au maintien en l'état de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

3) Dissolution du Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Nied.

La commune d'ALTVILLER fait partie de l'intercommunalité de la CCPN et à ce titre adhère au syndicat SMVT.

La dissolution est envisagée dans le schéma départemental de coopération intercommunale

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal demande le maintien du Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Nied car il rassemble 109 communes et que son action sur le territoire est multiple et en parfaite osmose avec la politique de développement de notre département.

6° Bilan Déchetteries Communautaires.

M. Le Maire met à la disposition du Conseil Municipal le bilan du 1^{er} trimestre 2011 des frais d'exploitation des déchetteries Intercommunautaires de l'Hôpital et de Valmont. Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan du 1^{er} trimestre 2011 comprenant les indicateurs techniques et financiers des déchetteries Intercommunautaires.

7° Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement syndicat SIA3V

En application au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 qui fait obligation aux communes de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement. Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2010 comprenant les indicateurs techniques et financiers du SIA3V.

8° Divers.

- Maisons fleuries : passage du jury en semaine 28

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 08 juillet 2011

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques